



**BUREAU INDEPENDANT ANTI-CORRUPTION**

-----

## **SYNTHESE DU RAPPORT D'ANALYSE DES RISQUES DE CORRUPTION RELATIFS AU PROCESSUS DE DELIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE**



**Lieu** : Région Atsinanana

**Cibles** : Districts Toamasina I et II et Arrondissements Administratifs

**Période de l'atelier d'analyse** : 13 et 14 avril 2022

**Responsable de l'analyse** : Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO)

**Date d'édition du rapport** : Avril 2022

## **LISTE DES ACRONYMES**

<b>AA</b>	Arrondissement Administratif
<b>BIANCO</b>	Bureau Indépendant Anti- Corruption
<b>CNI</b>	Carte Nationale d'Identité
<b>CAA</b>	Chef d'Arrondissement Administratif
<b>GN</b>	Gendarmerie Nationale
<b>LCC</b>	Lutte Contre la Corruption
<b>MID</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PN</b>	Police Nationale
<b>SDS</b>	Standard De Service
<b>SEC</b>	Secrétaire d'Etat Civil

## I. CONTEXTE

### *i. A propos de la délivrance de la Carte Nationale d'Identité*

La Carte Nationale d'Identité (CNI) est la pièce la plus demandée non seulement dans la gestion des affaires administratives, mais aussi dans les activités journalières de tout citoyen malagasy. Elle justifie non seulement la nationalité malagasy du titulaire, mais aussi rentre dans presque tous les processus administratifs à l'intérieur du territoire national tels que les mariages, les certificats de décès et d'héritage. Lors des examens ou concours officiels, la présentation d'une pièce d'identité civile est une condition impérative pour les candidats. Au moment des élections, le citoyen est obligé de se munir d'une pièce d'identité pour pouvoir voter. Au niveau des institutions financières et bancaires, toutes les opérations sont subordonnées par la présentation d'une pièce d'identité. Au regard de son importance, l'Etat se doit de témoigner d'une extrême rigueur par rapport à la carte nationale d'identité dont l'octroi à ses citoyens est de son unique apanage.

La CNI, instituée par le Décret n°61-287 du 09 juin 1961 modifié par le Décret n°2005-747 du 15 novembre 2005 portant création d'un nouvel imprimé de Carte Nationale d'Identité infalsifiable, est un document officiel délivré aux personnes de nationalité malagasy et est, à ce titre un élément de la possession de l'Etat malagasy. Les textes réglementaires applicables en matière de délivrance de la CNI sont les suivants :

- Décret n°61-287 du 09 juin 1961 portant création de la Carte Nationale d'Identité de citoyen malagasy, modifié en dernier lieu par le Décret n°2005-747 du 15 novembre 2005 portant création d'un nouvel imprimé de Carte Nationale d'Identité infalsifiable.
- Décret n°97-1015 du 24 juillet 1997 portant création d'une nouvelle Carte d'Identité infalsifiable.
- Note n°3626-MI-SG/DAT/CI du 09 juillet 1998 relative à la délivrance de la Carte Nationale d'Identité.
- Arrêté interministériel n°8890/00MI/MINFIN/MBDPA du 1<sup>er</sup> août 2000 portant création de la régie de recettes et nomination des régisseurs de recettes au titre des droits sur la délivrance de la Carte Nationale d'Identité.
- Circulaire n°2012-MIRA/SG/DGAT/CNI du 10 septembre 2002 relatif à la délivrance de la Carte Nationale d'Identité.

La Carte Nationale d'Identité est délivrée à tout citoyen malagasy suivant les motifs ci-après :

- Primata pour les 18 ans révolus dont les documents à fournir sont une copie d'acte de naissance de moins de 3 mois, trois (03) fiches de renseignement (jaune), une lettre de déclaration sur l'honneur, quatre (04) photos d'identité récentes, un timbre-poste de 200Ar et exceptionnellement une autorisation parentale pour les moins de 15 ans

voyageant à l'extérieur de Madagascar, et une lettre de déclaration sur l'honneur légalisée et deux témoins présentant chacun leur CIN pour les 22 ans et plus.

- Duplicata d'usure dont les pièces à fournir sont la CNI usée, un (01) certificat de résidence moins de 3 mois, la fiche-mère de la première CNI au cas où l'écriture sur la CNI usée est illisible, trois (03) photos d'identité et un timbre-poste de 200 Ar.
- Duplicata de perte dont une déclaration de perte de moins d'un mois est à ajouter aux pièces nécessaires pour un duplicata d'usure.

Force est de constater que la délivrance de la CNI à Madagascar est entachée d'une énorme gabegie. Pour l'obtenir, il faudra faire la queue sur les lieux de délivrance avec une chance élevée de rentrer, pourtant, bredouille. Les difficultés rencontrées dans l'acquisition de la CNI sont de véritables sources de corruption. En effet, le favoritisme, la concussion, le trafic d'influence et les fraudes ne sont pas à exclure dans la procédure de délivrance de la CNI. Le personnel corrompu au niveau des arrondissements administratifs et les fraudeurs sont de mèche.

Vu le nombre des doléances reçues par la Direction Territoriale du BIANCO Toamasina, la Préfecture de Toamasina et le District de Toamasina II, ont choisi d'effectuer la cartographie des risques de corruption relatifs au processus de délivrance de la CNI afin de contribuer à la lutte contre la corruption et d'offrir des services satisfaisants et transparents liés à ce processus. L'objectif de l'analyse est d'identifier les différents risques de corruption tout au long dudit processus et d'apporter des recommandations de mesures préventives à mettre en œuvre.

*ii. A propos de la méthodologie « Anti-Corruption Works » (ACW)*

Diligenté par l'équipe du BIANCO Toamasina, l'exercice de la cartographie des risques de corruption, a été conduit dans le cadre d'un atelier auquel ont participé des représentants des acteurs dans le processus de délivrance de la CNI, notamment des Chefs d'Arrondissement Administratif, des secrétaires d' Arrondissement Administratif et de District , des représentants des Sociétés Civiles, des représentants des journalistes , des Chefs Fokontany, des responsables d'Etat Civil de la Commune Urbaine de Toamasina, des représentants de la Préfecture de Toamasina et du District de Toamasina II et des greffiers du Tribunal de Première Instance. Cet atelier avait pour but d'impliquer et de responsabiliser tous les participants dans l'identification des risques de corruption et la proposition des mesures adéquates afin de réduire substantiellement lesdits risques.

La méthode appliquée pour la réalisation de l'analyse des risques de corruption dans le processus de délivrance de la CNI était une méthode participative impliquant tous les acteurs du processus. Il s'agit de la méthode « Anti-Corruption Works » offrant les clefs d'un repérage

très participatif des différents risques de corruption auxquels chaque étape du processus à analyser est confronté. Cette nouvelle méthode de détection de risques est basée sur la formule 4-2-4 : analyse à 4 étapes, en 2 jours et axée sur les 4 piliers (T, P, R, I). Brièvement, les paragraphes, qui suivent, ont pour but de fournir aux lecteurs un guide leur permettant de mieux comprendre l'approche à adopter.

Primo, la présente étape consiste à la sensibilisation de l'assistance sur la corruption. A cet effet, le modérateur de l'atelier a utilisé des brises glaces fin de favoriser l'interconnaissance, la communication, la confiance entre les participants et de stimuler l'esprit créatif de chacun des participants dont certains se trouvaient visiblement dans une situation d'angoisse et d'insécurité en abordant en groupe le thème de la corruption. Une fois l'ambiance est propice aux échanges constructifs et objectifs, l'accent a été mis sur les points ci-après qui composent cette première étape de l'approche : les différentes définitions de la corruption, les nombreux visages de la corruption, les effets négatifs de la corruption notamment sur l'Administration, les populations marginalisées, l'environnement et le secteur privé.

Secundo, l'étape suivante de la méthode Anti- Corruption Works semble la plus cruciale. En effet, elle est focalisée sur une analyse de risques de corruption pour chaque étape du processus à analyser ainsi que la priorisation de ces risques. Les participants de l'atelier ont été partagés en deux (02) groupes afin d'établir un tableau d'analyse à plusieurs volets : l'objectif du processus, les principales étapes du processus, les risques de corruption par étape, la description des risques de corruption par étape, les causes des risques de corruption par étape, les effets négatifs des risques de corruption par étape, la sévérité des risques de corruption par étape et la sphère d'influence des participants par chaque étape.

Tertio, l'identification des mesures anti-corruption concrètes pour des risques prioritaires constitue la suite logique de l'étape précédente. Le modérateur a orienté les participants à dresser une carte d'acteurs et à catégoriser les mesures préventives de corruption par rapport aux quatre (04) piliers de l'anti-corruption (la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité).

Enfin, une fois que les mesures sont identifiées, la dernière étape de la méthode Anti – Corruption Works concerne la planification, dans le temps et dans l'espace, de la mise en œuvre des mesures préventives identifiées. Cette dernière étape est à réaliser lors d'un autre atelier de restitution. Les participants à l'atelier se concerteront sur la programmation des activités et des sous-activités prioritaires, la période de mise en œuvre, les ressources nécessaires et les responsables de mise en œuvre des activités.





## II. L'ANALYSE DES RISQUES DE CORRUPTION

Les risques identifiés ainsi que la description de chaque risque, à chaque étape procédurale, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**La légende relative au code de sévérité inscrit dans le tableau :**

- **P** : Probabilité que<sup>1</sup> ce risque se produise selon l'avis des participants : 1 = peu probable / rare ; 2 = assez probable / arrive de temps en temps ; 3 = très probable
- **I** : Impact par rapport à l'atteinte de l'objectif du processus, dans le cas où le risque se produit, selon l'avis des participants : 1 = impact mineur ; 2 = impact moyen / à ne pas négliger ; 3 = impact majeur / sévère
- **S** : sévérité de l'impact  
 $S = P \times I$   
Si  $S \leq 3$  □ impact peu sévère ; si  $4 \leq S \leq 6$  □ impact assez sévère ; si  $6 < S \leq 9$  □ impact très sévère

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
<p><b>1-Constitution des pièces requises par les bénéficiaires de la CNI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Concussion</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Cadeau illicite</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Favoritisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usagers</li> <li>- Chef Fokontany</li> <li>- CAA</li> <li>- SEC</li> <li>- Préfet</li> <li>- Adjoint District</li> <li>- Autres autorités locales</li> <li>- Police nationale</li> <li>- Rabatteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bénéficiaire pourrait payer une somme indue au responsable pour accélérer la préparation des pièces à fournir (copie d'acte de naissance etc.).</li> <li>- Le bénéficiaire pourrait faire une fausse déclaration de perte ou un faux acte d'état civil pour obtenir une fausse CNI avec l'appui d'un policier ou d'un responsable d'état civil en échange d'un pot-de-vin ou d'un cadeau illicite. La fausse carte d'identité est établie pour faire obtenir soit une carte d'électeur soit une notification ou lettre d'attribution de parcelle lors des opérations de lotissement.</li> <li>- Les citoyens étrangers pourraient recourir à de fausses déclarations ou à l'usage de faux pour l'obtention d'une nationalité. Parallèlement, ils pourraient soudoyer les responsables en leur proposant une certaine somme.</li> <li>- Le responsable pourrait demander une somme supérieure au montant légal pour délivrer une pièce (certificat de résidence, copie d'acte de naissance, fiche mère etc.).</li> <li>- Des autorités locales pourraient corrompre les responsables afin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance ou contournement volontaire des procédures</li> <li>- Lourdeur administrative</li> <li>- Non-respect et manquement à la mise en place du standard de service : affichage des procédures</li> <li>- Absence de base de données pour contrôler la véracité de l'identité des demandeurs de pièces requises</li> <li>- Manque d'intégrité et de professionnalisme des responsables dans la délivrance des pièces requises</li> <li>- Existence de rabatteurs travaillant étroitement avec les responsables</li> </ul>	<p>Délivrance de faux documents</p>	<p align="center"><b>9</b></p>



Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
			qu'ils délivrent de faux documents pour la délivrance de fausses CNI. - Les responsables pourraient favoriser ou privilégier certaines personnes lors de la délivrance de certains actes ou documents contre des avantages indus.			
<b>2-Traitement des dossiers de demande de CNI au niveau de l'Arrondissement Administratif :</b> - Réception et vérification des pièces requises pour la confection de la CNI - Remplissage des fiches mères en 3 exemplaires - Mesure à la Toise - Remplissage de la CNI par le Secrétaire du Chef d'Arrondissement Administratif - Prise des empreintes digitales - Paiement du timbre 200 ariary	Corruption active Corruption passive Concussion Trafic d'influence Abus de fonction Cadeau illicite Favoritisme	Usagers Chef Fokontany Secrétaire du CAA CAA Rabatteurs Préfet Autorités locales	En cas de dossiers incomplets, le bénéficiaire pourrait donner un pot-de-vin ou un cadeau illicite au Secrétaire du CAA pour que son dossier soit recevable. Le Secrétaire du CAA ou le CAA pourrait demander une somme d'argent au bénéficiaire pour accélérer la délivrance de la CNI. Inversement, le bénéficiaire pourrait donner un pot-de-vin ou un cadeau illicite au CAA ou à son Secrétaire pour accélérer sa demande (éviter la longue file d'attente, être servi au moment où il dépose ses dossiers). Des autorités locales ou des personnes influentes pourraient demander au CAA de traiter des dossiers incomplets ou fictifs. L'Arrondissement Administratif pourrait exiger un droit illégal aux usagers pour l'obtention d'une CNI. Un rabatteur ou un facilitateur pourrait proposer au bénéficiaire de l'aider à déposer ses dossiers de demande de CNI et à accélérer le	Manque ou absence de matériels et de fournitures de travail Manque d'intégrité et de professionnalisme des responsables Lourdeur administrative Méconnaissance ou contournement volontaire des procédures Manque ou absence de contrôle des hiérarchies supérieures Retard des salaires du personnel administratif Absence de base de données permettant de vérifier la véracité des dossiers Plusieurs contacts directs entre les usagers et le personnel administratif Eloignement des Communes et Districts	Retard dans l'exécution du travail Délivrance de faux documents, de fausses CNI et de CNI doublons Citoyens disposant de multiples CNI dans diverses localités Traitement inégal des usagers Trouble social	9

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification des pièces par le Chef d'Arrondissement Administratif</li> <li>- Transmission des CNI au District sous bordereau d'envoi par le Chef d'Arrondissement Administratif</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>délai de délivrance de la dite CNI en échange d'un pot de vin.</li> <li>Les responsables pourraient favoriser ou privilégier certaines personnes contre des avantages indus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-respect et manquement à la mise en place du standard de service</li> <li>Nombre d'imprimés disponibles limités</li> </ul>		
<p><b>3. Traitement des dossiers de demande de CNI au niveau du District/Préfecture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception du bordereau d'envoi par le Secrétaire du District</li> <li>- Vérification des pièces reçues par le Secrétaire du District</li> <li>- Vérification par l'Adjoint du District</li> <li>- Retour des dossiers au Chef d'Arrondissement Administratif en cas d'anomalie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corruption active</li> <li>Corruption passive</li> <li>Concussion</li> <li>Abus de fonction</li> <li>Cadeau illicite</li> <li>Trafic d'influence</li> <li>Favoritisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAA</li> <li>Rabatteurs</li> <li>Usagers</li> <li>Secrétaire du District</li> <li>Chef de District</li> <li>Préfet</li> <li>Autres autorités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour appuyer le dossier de demande de CNI du bénéficiaire favorisé, le CAA ou le Secrétaire du CAA pourrait corrompre le Secrétaire du District ou le Chef de District pour accélérer la délivrance de la CNI même en cas d'irrégularité.</li> <li>Le bénéficiaire de la CNI pourrait corrompre le Secrétaire du District ou le Chef du District /Préfet pour accélérer sa demande.</li> <li>Le Secrétaire du District ou le Chef du District pourrait demander de l'argent ou un cadeau illicite au bénéficiaire de la CNI sinon ils retardent la CNI demandée.</li> <li>Le Secrétaire du District ou le Chef du District pourrait délivrer des CNI fictives en échange d'un pot-de-vin ou des cadeaux illicites.</li> <li>Les responsables pourraient favoriser ou privilégier certaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de matériels et fournitures de bureau</li> <li>Manque de professionnalisme et d'intégrité</li> <li>Manque ou absence de contrôle</li> <li>Non-respect de la mise en place du standard de service : affichage de la procédure notamment la durée du traitement des dossiers de demande de CNI au niveau du District</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement illégal des bénéficiaires</li> <li>Existence des doublons ou de CNI fictives</li> <li>Perte de valeur de la CNI</li> <li>Inefficacité administrative</li> </ul>	<b>6</b>

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la CNI par le Chef de District/Préfet ou son adjoint</li> <li>- Validation de la CNI par un cachet à timbre sec</li> <li>- Plastification de la CNI validée</li> <li>- Renvoi de la CNI plastifiée sous bordereau d'envoi au Chef d'Arrondissement Administratif</li> </ul>			personnes contre des avantages indus.			
<p><b>4. Délivrance de la CNI au bénéficiaire par le Secrétaire du CAA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception de la CNI venant du District</li> <li>- Délivrance de la CNI au bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Concussion</li> <li>- Cadeau illicite</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Favoritisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usagers</li> <li>- Secrétaire du CAA</li> <li>- Rabatteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétaire du CAA ou le rabatteur pourra demander un remerciement au bénéficiaire au moment de la délivrance de la CNI.</li> <li>- Un montant pourrait être exigé au bénéficiaire en contrepartie de la délivrance de sa CNI</li> <li>- Certaines personnes pourraient être favorisées ou privilégiées sans que l'ordre de premier arrivé premier servi ne soit respecté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de professionnalisme et d'intégrité</li> <li>- Existence des rabatteurs travaillant étroitement avec les agents de l'administration</li> </ul>	Mauvaise image de l'Administration publique	<b>4</b>

### III. MESURES ANTI-CORRUPTION RECOMMANDEES

En se référant à la sévérité des risques de corruption identifiés, des mesures anti-corruption ont été proposées pour les étapes estimées sévères. Ces mesures visent non seulement à réduire les risques de corruption mais également à atteindre les objectifs préalablement fixés : contribuer à la lutte contre la corruption, d'une part et offrir des services satisfaisants et transparents liés au processus de délivrance de CNI d'autre part.

Conformément à la méthode AC/Works, les mesures anti-corruption ont été élaborées sur la base des quatre (04) piliers de la lutte anti-corruption à savoir (TPRI) :

- T : Transparence ;
- P : Participation ;
- R : Redevabilité ;
- I : Intégrité.



Seules les étapes à haute sévérité ont été traitées pour la détermination de mesures préventives et sont résumées dans les tableaux ci-après :

Etape 1	Constitution des pièces requises par les bénéficiaires
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Abus de fonction - Cadeau illicite - Trafic d'influence - Favoritisme - Concussion
<b>Acteurs/Alliés</b>	Chef Fokontany – CAA – SEC – Préfet - Adjoint District - Autorités locales - Police Nationale
<b>Mesures</b>	<p>- <b>Transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place et respecter le standard de service au niveau de chaque Fokontany, Commune, Tribunal et Commissariat de Police</li> <li>❖ Vulgariser les procédures de délivrance de la CNI</li> </ul>
	<p>- <b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Impliquer les OSC sur l'éducation citoyenne concernant le respect des procédures de délivrance de CNI</li> <li>❖ Impliquer la PN, la GN et les médias à la restitution des CNI perdues aux Arrondissements Administratifs</li> </ul>
	<p>- <b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer le contrôle de l'identité des demandeurs de CNI par des justificatifs de domicile : titre de propriété, quittance de loyer, quittance d'électricité ou quittance de téléphone</li> <li>❖ Exiger un certificat de nationalité pour éviter que des étrangers ne répondant pas aux critères nécessaires détiennent une CNI malagasy</li> </ul>
	<p>- <b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sensibiliser les usagers et le personnel administratif en matière de lutte contre la corruption</li> </ul>

Etapas 2 et 3	Traitement des dossiers de demande de CNI au niveau de l'Arrondissement Administratif et au niveau du District/Préfecture
<b>Risques</b>	Corruption active – Corruption passive – Concussion – Trafic d'influence – Abus de fonction – Cadeau illicite - Favoritisme
<b>Acteurs/Alliés</b>	Usagers - Chef Fokontany - Secrétaire du CAA – CAA – Rabatteurs - Autorités locales - Secrétaire du District - Chef de District – Préfet

<b>Mesures</b>	<b>- Transparence :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Mettre en place et assurer le respect du standard de service au niveau de l'Arrondissement Administratif, du District et de la Préfecture concernant la procédure de délivrance de CNI (accueil des usagers, affichage de la procédure et des horaires, port de badge etc.)</li><li>❖ Vulgariser auprès des usagers les modifications apportées aux procédures de délivrance de CNI</li><li>❖ Augmenter l'effectif du personnel de l'Arrondissement Administratif et du District pour augmenter la confection de CNI journalière et pour accélérer la délivrance de la CNI</li><li>❖ Informer les usagers sur la rupture et l'arrivage des imprimés de CNI</li><li>❖ Moderniser et centraliser le processus de délivrance de la CNI pour simplifier et suivre la procédure, pour réduire les contacts avec les bénéficiaires, pour réduire les opportunités de risques de corruption et pour accélérer le délai de délivrance de la CNI</li></ul>
	<b>- Participation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Assurer la disponibilité des fournitures et matériels nécessaires à la délivrance de CNI pour réduire voire éliminer les tentatives de corruption auprès des bénéficiaires</li></ul>
	<b>- Redevabilité :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Rendre effectif le contrôle des dossiers de demande de CNI en mettant en place une base de données de l'état civil ou de la résidence de la population</li><li>❖ Sanctionner sévèrement les auteurs de fausses CNI</li><li>❖ Améliorer l'accueil des usagers pour que les rabatteurs ne gagnent pas de place</li></ul>
	<b>- Intégrité :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Appliquer strictement le code de conduite et de déontologie de l'Administration publique</li><li>❖ Lutter contre le favoritisme en arrêtant la priorisation des demandes les plus urgentes</li><li>❖ Mettre un système de dénonciation au niveau de l'Arrondissement Administratif, du District et de la Préfecture</li></ul>



#### **IV. CONCLUSION**

La délivrance de la CNI constitue un service essentiel pour les citoyens. C'est pourquoi cet atelier d'analyse de risques de corruption relatifs au processus de délivrance de la CNI réalisé par la Préfecture de Toamasina et le District de Toamasina II en collaboration avec la Direction Territoriale du BIANCO Toamasina arrive à point nommé afin d'offrir des services transparents et satisfaisants aux usagers. Les participants présents à cet atelier ont identifié plusieurs failles sur les procédures de délivrance de CNI favorisant les opportunités de risques de corruption en partant de la possibilité des demandes de somme indue aux bénéficiaires jusqu'à la priorisation des demandes les plus urgentes même si celles-ci conduisent à la délivrance de fausses CNI.

Face à toutes ces situations, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et ses démembrements régionaux devraient mettre en place un nouveau dispositif afin d'offrir des services de qualité et de lutter contre la corruption. Le recours à la digitalisation des procédures administratives et l'augmentation de l'effectif du personnel administratif sont parmi les recommandations de cette analyse pour simplifier et suivre les procédures de délivrance de la CNI et de limiter voire éliminer toutes les opportunités de risques de corruption relatives au processus de délivrance de la CNI.